



Promoteur immobilier vend à un bailleur social

Par **douida**, le **07/06/2010** à **11:18**

Bonjour,

Les nouveaux propriétaires d'un programme immobilier neuf, se sont rendu compte après leur installation que le promoteur immobilier a vendu plus de 30% des lots à un bailleur social. Ils estiment être lésés par rapport au prix payé, n'ayant pas été informés du taux de logements sociaux dans le programme. Ils souhaitent porter l'affaire en justice. Est-ce qu'ils peuvent obtenir un dédommagement de la part du promoteur?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **07/06/2010** à **18:20**

bonjour,

le promoteur est libre de vendre à qu'il y veut.

si les acheteurs s'estiment lésés par le silence du promoteur il faudra devant le juge prouver un préjudice, ça ne sera pas facile.

cordialement

Par **douida**, le **07/06/2010** à **22:26**

Merci pour votre réponse.

Les propriétaires se sentent lésés par rapport au prix payé puisque leurs biens n'ont plus la même valeur à la revente et sachant que le promoteur a fait une grande partie de sa publicité sur le haut standing de sa résidence...